



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2008
Français
Original : anglais

Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale

New York, 28 avril-2 mai 2008

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Observations générales.
5. Examen des questions énumérées au paragraphe 91 de la résolution 61/222 de l'Assemblée générale :
 - a) Les effets des activités anthropogéniques sur la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale;
 - b) La coopération et la coordination entre les États ainsi qu'entre les organismes et organes intergouvernementaux concernés, au service de la conservation et de la gestion de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale;
 - c) Le rôle des outils de gestion par zone;
 - d) Les ressources génétiques dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale¹;
 - e) L'existence éventuelle de lacunes administratives et réglementaires, ainsi que les mesures correctives à prendre.
6. Questions diverses.
7. Examen des conclusions de la réunion.
8. Clôture de la réunion.

¹ Voir également les paragraphes 132 et 133 de la résolution 62/215 de l'Assemblée générale.

